

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2021

L'An deux mil vingt-et-un, le seize mars à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Rouez, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Ludovic ROBIDAS, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mmes Mrs BRUNET Stéphane, DROUIN Hervé, DORGUEILLE Laurent, BERNARD Alexia, LEROYER Céline, LUZU Mickaël, Mme FOUCAULT Fanny, BLOSSIER Jean-Bernard, LUZU-DUFOURD Céline, MARQUIER Rozenn, TRIBOUDEAU Audrey et GENDRON Philippe.

**ABSENT** : Mme FÉVRIER Sabrina (donne pouvoir à Mme LUZU-DUFOURD Céline) ; Mme MARÇAIS Éliane (donne pouvoir à Mme MARQUIER Rozenn).

Assistait également Madame MÉZIÈRE Morgane, secrétaire de mairie.

Secrétaire de séance : Mme FOUCAULT Fanny

Le compte rendu de la réunion du 23 février 2021 est approuvé à l'unanimité.

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, accepte à l'unanimité de modifier l'ordre du jour pour ajouter le point suivant : délibération portant report des loyers commerciaux de l'EIRL MORTEAU.

### **1. Vote du budget primitif 2021 – budget principal – commune de Rouez**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

VOTE le budget primitif 2021 de la commune de Rouez qui s'équilibre en dépenses et en recettes, à la somme de :

- 754 184,85 € en section de fonctionnement,
- 181 406,00 € en section d'investissement.

Votants : 15	Pour : 15	Contre :	Abstention :
--------------	-----------	----------	--------------

### **2. Vote du budget primitif 2021 – budget annexe service assainissement**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

VOTE le budget primitif 2021 du service assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes, à la somme de :

- 54 849,76 € en section d'exploitation,
- 90 980,41 € en section d'investissement.

Votants : 15	Pour : 15	Contre :	Abstention :
--------------	-----------	----------	--------------

### **3. Provisions pour dépréciations des créances**

Le Maire informe le Conseil municipal que la constitution de provisions pour les créances douteuses constitue une dépense obligatoire au vu de la réglementation, visant la prise en charge au budget des créances irrécouvrables correspondants aux titres émis par la collectivité mais dont le recouvrement n'a pu être mené à son terme. Le retard de paiement, la dégradation de la situation financière du débiteur ou une transaction en cours de négociation constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance. Il s'agit d'une perte probable dont les effets ne sont pas jugés irréversibles.

Aussi, en accord avec le comptable, il est proposé au Conseil municipal de constituer une provision de 40 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à provisionner le compte 6817 pour dépréciation des comptes de tiers à hauteur de 40 €.

DÉCIDE d'inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2021 de la commune de Rouez.

Votants : 15	Pour : 15	Contre :	Abstention :
--------------	-----------	----------	--------------

#### 4. Assistance à Maîtrise d’Ouvrage au gymnase

Hervé DROUIN, Adjoint, rappelle au Conseil municipal le projet d’amélioration thermique du gymnase ; subventionnable à hauteur de 45 % par l’État, 35 % par la Région des Pays de la Loire au titre du CTR (Contrat Territoires Région) et 20 % par la commune. Pour mener à bien ce projet, il est nécessaire de faire appel à une Assistance à Maîtrise d’Ouvrage pour l’accompagnement dans l’élaboration du projet et dans la réhabilitation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité,  
AUTORISE le Maire à faire appel et à engager une assistance à maîtrise d’ouvrage dans le cadre de la réhabilitation du gymnase.

Votants : 15	Pour : 15	Contre :	Abstention :
--------------	-----------	----------	--------------

#### 5. Convention de mise à disposition du personnel de Crissé

Le Maire rappelle au Conseil municipal que, suite au congé de maladie ordinaire d’un agent au centre de loisirs, et afin de respecter la réglementation de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale en termes de qualification, la commune de Rouez s’est associée au SIVOS de Crissé Pezé dans le cadre d’un accueil multisites. Ainsi, la directrice de l’accueil périscolaire et l’accueil de loisirs de Crissé Pezé est aussi celle de Rouez. Cela étant, cette dernière ne peut plus assumer les fonctions d’animatrice puisqu’elle ne rentre plus dans les effectifs d’animateurs. La Mairie de Crissé devra donc recruter un agent pour remplacer le temps d’animation de la directrice.

Afin de formaliser cette mise à disposition, le Maire propose au Conseil municipal de signer une convention avec le SIVOS de Crissé Pezé.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité,  
AUTORISE le Maire à signer une convention de mise à disposition de personnel avec le SIVOS de Crissé Pezé.

Votants : 15	Pour : 15	Contre :	Abstention :
--------------	-----------	----------	--------------

#### 6. Convention de mise à disposition d’un local de stockage au Comité des Fêtes

Le Maire informe le Conseil municipal que, suite à la mise à disposition gracieuse du garage du petit logement de l’ancienne école des filles à l’association du Comité des Fêtes de Rouez pour un besoin de stockage, il convient d’établir une convention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité,  
AUTORISE le Maire à signer une convention de mise à disposition gracieuse d’un local de stockage au Comité des Fêtes de Rouez.

Votants : 15	Pour : 15	Contre :	Abstention :
--------------	-----------	----------	--------------

#### 7. Fiscalité – report du vote des taux

Le Maire informe le Conseil municipal que la notification des bases prévisionnelles 2021 interviendra plus tardivement qu’en année ordinaire puisqu’elle est décalée au 31 mars. L’année 2021 se caractérise par la mise en œuvre de deux réformes en fiscalité direct locale : la suppression de la taxe d’habitation sur les résidences principales et la réforme des impositions de production. Ces évolutions entraînent des conséquences de l’état de notification des bases prévisionnelles et impactent fortement le vote des taux des collectivités en 2021.

Sur demande du comptable, le vote des taux est donc reporté à la prochaine réunion de conseil.

## **8. Elections départementales et régionales les 13 et 20 juin 2021**

Le Maire rappelle au Conseil municipal que les élections départementales et régionales auront lieu les 13 et 20 juin 2021. En raison du contexte sanitaire actuel et le double scrutin, les élections se dérouleront, à titre exceptionnel, dans le gymnase de Rouez. La signalisation auprès des électeurs devra être renforcée et organisée en amont (flèches, sens de circulation ...). Le Maire propose à la commission communication et/ou cérémonie de se réunir pour simuler et organiser la communication des élections. Il conviendra également de faire un planning de présence des conseillers lors de ces journées pour tenir les deux bureaux de vote.

## **9. Visite de M. le Député le 9 avril**

Le Maire informe le Conseil municipal de la visite de Monsieur le Député de la 1<sup>ère</sup> circonscription de la Sarthe, Monsieur Damien PICHEREAU, à Rouez le vendredi 9 avril. Différents thèmes seront abordés, et nombreuses seront les rencontres avec les commerçants, les associations, les élèves de l'école, l'équipe municipale etc.

## **10. Point sur l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage du cimetière**

Le Maire informe le Conseil municipal que Patrick Loizeau, consultant en gestion et aménagement de cimetière, est intervenu le 5 mars dernier dans le cadre de l'assistance technique et administrative du cimetière. Accueilli par Audrey Triboudeau, Philippe Gendron, Jean-Bernard Blossier et le Maire, les échanges ont été très intéressants et se sont terminés par une visite sur place. Monsieur Loizeau a rappelé le nombre de cas de jurisprudence lié à la gestion du cimetière et a appelé à la prudence. La commission a donc décidé de commencer ce travail par l'inventaire informatique des concessions et la gestion des concessions échues ou arrivant à échéance.

## **11. Repas des aînés 2020**

Pour rappel, compte tenu de la crise sanitaire, le repas des aînés n'a pas pu avoir lieu en 2020. En lieu et place, les élus ont décidé de donner à tous les aînés concernés, un bon pour un repas auprès du Restaurant Au P'tit Rouezien. Ce dernier n'ayant pas réouvert, des repas n'ont toujours pas été retirés. La date est donc prolongée jusqu'au 30 juin 2021.

## **12. Restitution de l'étude du GAB 72**

Hervé DROUIN, Adjoint, informe le Conseil municipal de la restitution de l'étude du GAB 72 le 10 mars dernier sur le projet de mutualisation alimentaire entre Rouez et le SIVOS de Neuvillalais-Mézières-Vernie, en respectant les dispositions de la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous (EGALIM). Différents scénarios ont été étudiés. Le SIVOS doit se prononcer mi-avril sur sa volonté ou non de suivre la commune de Rouez dans ce projet. D'autres communes nous ont d'ailleurs sollicité.

## **13. Questions diverses**

- Vincent DOUARD, TOTAL, et M. Xavier AUGUET, TOTAL Quadran, nous informent qu'ils viendront à Rouez, sur l'ancien site minier de Rouez, le 23 mars, à 11h00. Ils souhaitent pouvoir rencontrer M. Le Maire pour faire un point sur les travaux réalisés sur le site.
- Le Comité des Fêtes, ainsi que l'APE, souhaite organiser une Chasse aux œufs, le 5 avril, de 10h00 à 12h00. Cette animation sera dédiée aux enfants du village. Le lieu et horaires restent à définir. Le maintien de cette animation est conditionné de l'évolution de la pandémie et des mesures sanitaires en vigueur.
- Audrey TRIBOUDEAU, Mickaël LUZU et M. Le Maire, ont rencontré M. Pascal Grignoux, habitant de Rouez. Il est sculpteur et forgeron mais également percussionniste. Il souhaite, d'une part, proposer des stages

de percussion pour des groupes de 6 à 8 personnes et s'investir dans un projet pédagogique sur la création, l'exposition de ces œuvres.

- Audrey TRIBOUDEAU, Mickaël LUZU et M. Le Maire, ont rencontré M. David Taupin, habitant de Rouez, et son fils de 7 ans, qui est vice-champion de France de Canicross. Il souhaite proposer une initiation de cette discipline avec le Club Olympique Rouézien.
- Information du Département de la Sarthe concernant le déploiement de la fibre : au plus tard fin 2022, tous les foyers de la Sarthe seront éligibles à la fibre optique.
- Sécurisation du Carrefour du Petit Champagne : le Maire informe le Conseil municipal que, suite au courrier adressé au Conseil départemental et à la Préfecture de la Sarthe concernant la dangerosité du carrefour susmentionné, la commune de Rouez a reçu une réponse positive du Département. Des travaux d'aménagement de sécurisation sont prévus.
- Centre d'entraînement départemental des sapeurs-pompiers de la Sarthe : le Maire informe le Conseil municipal avoir rencontré le Président du Conseil départemental suite à la possibilité de délocaliser le centre. Le Président s'est vu rassurant et a montré son attachement à développer des services comme celui-ci sur des territoires ruraux en lieu et place d'une concentration autour de la ville centre. Il a pris note de l'importance de cette activité sur l'économie de notre village, notamment auprès de nos commerçants, de l'hébergement sur notre territoire. Une visite sera organisée avec le SDIS 72 et le président du Conseil Départemental de la Sarthe.

#### **14. Report des loyers commerciaux de l'EIRL MORTEAU**

Le bar restaurant Au P'Tit Rouézien n'ayant toujours pas réouvert en raison de la crise sanitaire, le Maire propose au Conseil municipal de maintenir le report des loyers de mars et avril 2021, sous réserve des justificatifs du cabinet comptable qui seront fournis ultérieurement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,  
DÉCIDE de reporter les loyers commerciaux de mars et avril 2021 du bar restaurant, l'EIRL MORTEAU, sous réserve des justificatifs du cabinet comptable qui seront transmis ultérieurement.

Votants : 15	Pour : 15	Contre :	Abstention :
--------------	-----------	----------	--------------